



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du lundi 03 avril 2023 à 20h**

Délégués en exercice      14  
Délégués présents        10  
Délégués votants         13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 24/03/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Excusés : Emmanuelle BUFFET, Amandine DREVON, Patrick DUCHEMIN, Florence MAZAUD.

Pouvoir : Amandine DREVON à Bernadette BERNADON, Patrick DUCHEMIN à Benoît LACROIX, Florence MAZAUD à Pascal GENOUD.

Secrétaire de séance : Julie PRETI

Date de publication : 04/05/2023

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 06 mars 2023
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 20 mars 2023
  3. Approbation du compte de gestion 2022
  4. Adoption du compte administratif 2022
  5. Affectation des résultats du compte administratif 2022
  6. Vote du budget principal 2023
  7. Fixation des taux d'imposition 2023
  8. Demande de subventions auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police
  9. Subvention classe bleue 2023
  10. Marché public : déclaration du lot 12 infructueux
  11. Motion de soutien aux infirmiers libéraux de la Haute-Savoie
  12. Questions diverses
-

## **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 06 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du lundi 06 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 20 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du lundi 20 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Avant l'examen du budget et conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, le maire présente à l'assemblée délibérante un état récapitulatif des indemnités de l'année 2022 dont bénéficient les élus siégeant au conseil.

## **Approbation du compte de gestion 2022 : délibération n° 2023-05-01**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget général de la commune de Draillant, dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal.

## **Adoption du compte administratif 2022 : délibération n° 2023-05-02**

M. Claude MAURICE, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

M. Pascal GENOUD, Maire, s'est retiré de la salle à 22h pour laisser la présidence à M. Claude MAURICE pour le vote du compte administratif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2022, CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

### **Affectation des résultats du compte administratif 2022 : délibération n° 2023-05-03**

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 457.557,97 € et un excédent d'investissement de 18.441,15 €. Le Conseil municipal décide d'affecter un montant de 242.009,81 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, le solde étant repris en fonctionnement.

### **Vote du budget principal 2023 : délibération n° 2023-05-04**

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal 2023.

Ces documents sont à la disposition des administrés en mairie et librement consultables.

### **Fixation des taux d'imposition 2023 : délibération n° 2023-05-05**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, à savoir :

- taxe d'habitation 10,46 %
- taxe foncière (bâti) 22,46 %
- taxe foncière (non bâti) 61,01 %

### **Demande de subventions auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police : délibération n° 2023-05-06**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'installer des panneaux de signalisation, un radar pédagogique et une écluse sur la RD 35 en agglomération.

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subventions au titre des amendes de police.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer la demande de subventions.

### **Subvention classe bleue 2023 : délibération n° 2023-05-07**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de classe bleue des enfants de CP, CE1 et CE2 de l'Ecole des Sources.

Afin de participer au financement du projet, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1.500 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 1.500 €.

## **Marché public : déclaration du lot 12 infructueux : délibération n° 2023-05-08**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en ligne du marché public relatif à la restructuration et l'extension de l'école le 18 janvier 2023 pour une date limite de réception des offres le 17 février 2023 à 11h.

Dans sa séance extraordinaire du lundi 20 mars 2023, le Conseil municipal a attribué 12 lots et a déclaré le lot n° 12 infructueux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer le lot n° 12 Electricité - Courants faibles à l'entreprise BATEP.

## **Motion de soutien aux infirmiers libéraux de la Haute-Savoie : délibération n° 2023-05-09**

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Madame Sylviane Noël, Sénatrice de la Haute-Savoie, relatif à la révision du protocole de remboursement des frais kilométriques des infirmiers libéraux de la Haute-Savoie en vigueur depuis le 6 novembre dernier afin de mieux tenir compte des spécificités vécues par les infirmières qui exercent en zone rurale et de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la motion de soutien aux infirmiers libéraux de la Haute-Savoie.

## **Questions diverses**

Un poste d'agent de cantine et garderie (11h30 à 14h et 16h30 à 18h30) est à pourvoir à la rentrée des classes de septembre 2023. Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour plus de renseignements.

Date du prochain conseil : mercredi 03 mai 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
Julie PRETI



Le Maire,  
Pascal GENOUD

